



Colloque ENTA - 8 juin 2012 – Université Toulouse Capitole

2002-2012 : une décennie de FOAD ... et ensuite ?

Dans la multiplicité des contraintes et dans le virevoltage des usages et des outils, ... à quelles conditions peut-on garantir l'acte de formation et en répondre devant l'apprenant et le commanditaire ?

Françoise GERARD

En complément des approches sur la FOAD qui sont développées du point de vue de l'ingénierie pédagogique, de l'ingénierie de formation et de la technologie, voici quelques réflexions d'actualité nées d'observations croisées (analyse de pratiques, lectures, rencontres avec acteurs de terrain et institutionnels) sur la situation à laquelle sont confrontés aujourd'hui les Net Trainers.

1. Un constat : dans le secteur institutionnel de la formation des adultes en France, la FOAD n'est toujours pas sortie de l'ère du soupçon

La formation ouverte et à distance (FOAD), objet paradoxal : alors qu'on observe des expériences et pratiques très réussies, voire pérennes (qu'il s'agisse de secteurs comme les formations en langues, d'institutions comme certaines universités, de grandes entreprises) on constate une relative impossibilité à la faire entrer dans les modalités habituelles de la formation.

Sophistication et maturité technologique et pédagogique d'un côté, absence de banalisation sociale et institutionnelle de l'autre côté : la FOAD est soumise à rude épreuve car le secteur de la formation dans son ensemble la considère toujours comme marginale.

Nous ne traiterons pas ici des résistances qu'ont pu opposer les formateurs à l'émergence et l'usage de la FOAD comme nouvelle modalité. Elles ont été abondamment décrites (essentiellement crainte de transformation d'identité professionnelle et de perte de

légitimité via une posture non magistrale). Leur impact a été réel, mais a tendance à s'estomper. En effet, l'usage a montré que la FOAD ne dévalorisait pas la fonction de « formateur » (au sens large) mais permettait au contraire de l'enrichir au travers de nouvelles formes d'activités et de fonctions "autonomisées" (par ex etuteur, eformateur, développeur de contenus) et de relations avec les apprenants. Concomitamment, l'arrivée sur le marché de la formation d'une génération de formateurs jeunes, familiers des approches technologiques dans la vie courante, contribue à dédramatiser et banaliser l'usage des technologies dans la formation.

La dernière résistance à l'adoption de la FOAD, peut-être la plus forte, me semble dûe aux contraintes imposées par le cadre du dispositif légal de formation, appuyé sur un système de contributions obligatoires de l'employeur et d'imputabilité.

En effet, actuellement, la FOAD (réalisée dans de bonnes conditions pédago-techniques) est très bien acceptée

- quand elle s'impose en tant **qu'impérieuse nécessité** : c'est la seule modalité possible, soit pour compenser la distance géographique (le cas des salariés expatriés dans les multinationales) soit pour raccourcir des délais de formation (former un grand nombre d'apprenants simultanément) ;
- quand elle résulte d'une **impulsion politique** :
 - le commanditaire est lui-même convaincu de son intérêt, pédagogique ou matériel, qu'il s'agisse de pouvoirs publics (l'Etat avec le programme FORE dans les années 90, les Régions Centre et Midi-Pyrénées qui ont développé un environnement propice à la FOAD) ou d'une entreprise ;
- quand elle **répond exactement aux besoins du commanditaire** (NB : répondre aux besoins de l'apprenant n'est pas toujours considéré comme critère prioritaire) et/ou quand le commanditaire-financeur maîtrise tous les maillons de la chaîne de réalisation de l'action de formation (par ex. l'entreprise qui forme ses salariés en interne, dispose d'une équipe de formateurs internes maîtrisant la FOAD et d'un outillage technologique intégré),
- quand le commanditaire-financeur **n'est pas soumis au système d'imputabilité** (par ex. l'entreprise au-delà de sa contribution obligatoire, le particulier acheteur de sa propre formation, le cadre de la formation initiale ...). Dans ce cas, le débat se recentre autour de l'apprenant et de la qualité de la prestation pédagogique.

Inversement, la FOAD est sujette à caution ou rejetée :

- lorsqu'elle ne démontre pas sa plus-value par rapport au présentiel,
- quand le commanditaire -souvent un tiers payant- a le sentiment qu'elle lui échappe ou qu'elle pourrait se soustraire aux règles du jeu du cadre légal.

Sur ce dernier point, s'expriment ainsi des soupçons de la part :

- de l'employeur /du financeur. La question clé devient celle du contrôle : « l'apprenant à distance est-il bien là, en personne » ? L'absence physique de l'apprenant est perçue comme un handicap.
- de partenaires sociaux qui peuvent se montrer réticents à encourager/financer des formations soit sur le poste de travail dans l'entreprise, soit à domicile.

Ces doutes sont liés à des enjeux qui dépassent très largement l'approche « technique » d'un dispositif (aspects pédagogiques, organisationnels, technologiques) quelle que soit la qualité de ce dernier. Ils pèsent néanmoins considérablement sur le développement de la FOAD, car ils font obstacle à son développement en exigeant bien plus que d'une formation traditionnelle : ils donnent naissance à de très fortes exigences en matière de preuve de la réalisation de l'action de formation (traçabilité). Ces preuves obligent les prestataires de formation à investir dans des systèmes techniques assez sophistiqués, investissements plus souvent consentis dans le cadre de formations longues et certifiantes que dans le cadre de formations courtes.

De ce point de vue, la réalité française du poids du contexte législatif explique que le développement des FOAD puisse y être très différent par rapport à d'autres pays.

2. Comment rétablir la confiance avec les financeurs pour faire sortir la FOAD de la confidentialité ?

Paradoxalement, dans le souci de promouvoir une forme moderne de la formation, une modalité ouverte, qui permette une adaptation à des situations pédagogiques complexes, simultanées, différenciées, individualisées, le secteur de la formation s'est exposé lui-même à une plus grande transparence.

On a mis la formation en vitrine avec la FOAD et nombreux sont les partenaires devant la vitrine, à exiger la transparence la plus totale, à tout moment.

Dans un contexte où le mot « sécurisation » fait recette, il est essentiel de rassurer ces partenaires (en particulier les financeurs) pour rétablir leur confiance. Cette action se mène (et doit se mener) à plusieurs niveaux :

- **au niveau réglementaire** : c'est l'objet de la circulaire DGEFP de juillet 2001, qui pose un cadre d'action clair (notamment en instaurant le protocole individuel de formation qui détaille à l'apprenant les modalités de réalisation de l'action). Bien que non remise en question, cette circulaire se révèle dans la pratique encore insuffisante à lever les doutes.

- **l'initiative d'une communauté de professionnels** au niveau national : c'est le cas du FFFOD qui a recensé beaucoup de difficultés de financements, de la part notamment des OPca, Opacif et conseils régionaux. Il a élaboré en 2011 le Vademecum des bonnes pratiques concernant le financement et la mise en œuvre de la FOAD pour expliquer aux financeurs ce qu'est la FOAD, détailler et faire comprendre ses coûts, rappeler les possibles éléments de preuve de réalité de l'action de formation. Puis il s'est rapproché de ces grands financeurs (FPSPP, Fongecif, Opca) pour s'entendre sur les éléments qui posent difficulté et négocier ensemble des règles du jeu, sur la traçabilité, sur les preuves de l'assiduité. Réflexion bientôt étendue à d'autres grands financeurs (conseils régionaux, Pôle emploi, etc.).

- **l'action au niveau de chaque formateur** et acteur impliqué dans les dispositifs multimodaux, quel que soit son niveau de responsabilité. Bien plus que dans un dispositif « traditionnel » de formation, il doit être conscient des enjeux, faire des choix pédagogiques

et choix techniques qui y répondent. Il se trouve aux premières loges pour anticiper les craintes, expliquer, expliciter, prouver.

3. Les points de vigilance qui en découlent pour les Net Trainers

Hormis la maîtrise de la formation par de la relation de médiation par la distance et la technologie, qu'est-ce qui est indispensable de la part d'un/e formateur/trice engagé/e dans un dispositif de formation multimodal ?

Savoir se situer et agir au service d'un environnement de plus en plus complexe, avec de multiples contraintes (à connaître et respecter).

En tant que formateur d'adultes, il doit savoir qu'il est un acteur essentiel, certes, mais intégré dans une chaîne de plus en plus complexe d'acteurs et de situations qu'il doit connaître et prendre en compte :

- **l'environnement où évoluent les adultes** qui sont bénéficiaires de la formation (analyse des besoins, relations avec l'environnement de travail, compréhension des enjeux des personnes et de leur employeur face à cette formation). La montée en puissance des liens formation-emploi-qualification-certification ne peut plus être ignorée dans les dispositifs de formation.

- **l'objet et les modalités exacts auxquels l'engage la contractualisation de la prestation de formation** : à quelles conditions l'OF s'est engagé par avance vis-à-vis de l'acheteur/commanditaire de formation au moment de soumettre son offre (soit par réponse à appel d'offres contraint par un cahier des charges, soit de gré à gré) et souvent sans que le formateur ne soit impliqué dans cette phase. C'est ici, notamment, qu'on peut retrouver la question de la traçabilité et la formalisation de la preuve de l'assiduité des stagiaires. Mais bien d'autres clauses peuvent être aussi importantes.

Pour faciliter les choses, ne pas négliger le recours

- **aux ressources et réseaux de professionnels** (pour contrecarrer la tendance à réinventer sans cesse les mêmes choses)

- **aux outils qualité**, notamment les normes dont l'objectif est de faciliter une compréhension commune entre les différents acteurs impliqués, de garantir un résultat conforme aux attentes, de fluidifier et réguler l'activité de formation. A noter : 3 nouvelles normes Afnor en cours d'élaboration : le process de réalisation d'une action de formation (juin 2012), la lisibilité de l'offre de formation, l'évaluation (fin 2012). A noter aussi : l'obligation de mise en conformité des productions pédagogiques numériques avec les normes d'accessibilité pour les publics handicapés (RGAA).

4. Quand les non professionnels s'emparent de la formation, que reste-t-il aux professionnels ?

Mauvaises nouvelles, en vrac : la formation bénéficie trop peu à ceux qui en ont besoin, en particulier les moins qualifiés ([études du Cereq](#)) ; les abandons en cours de formation et les des taux de rupture restent importants dans certains dispositifs de formation, les jeunes [décrocheurs](#) refusent l'école, « l'appétence » pour la formation et la motivation des stagiaires de la formation constituent toujours des points de faiblesse.

Bonnes nouvelles, en vrac également : les divers blogs sur la formation (dont les auteurs sont le plus souvent des indépendants) aèrent, enrichissent et renouvellent le discours sur les pratiques professionnelles ; les sites de loisirs (cuisine, bricolage, tricot, etc.) mettent en ligne des tutoriels (« tutos »), vidéos réalisées et envoyées par les internautes pour partager un savoir-faire, expliquer un geste, un tour de main, donner aux autres l'envie de faire.

Ces usages sociaux nous montrent que si l'on décroche de l'institution, on ne ferme pas pour autant l'accès au savoir ni l'envie d'apprendre. On se tourne vers un apprentissage proposé par et entre pairs, en s'affranchissant de toute contrainte de cadre formellement lié à l'environnement de la formation (finances, dispositif législatif, etc.). Dans une enquête sur ces nouveaux modes d'apprentissage liés aux réseaux de loisirs créatifs, Olivier Le Deuff explique l'usage de tutoriels par des tricoteuses et met en évidence une motivation, un renforcement de l'envie d'apprendre, une envie formelle de transmettre. Sous forme de « tutoriels » on trouve également des vidéos produites par les services de communication de grandes entreprises (produits cosmétiques par ex), pour expliquer tel geste. Même si en réalité, cette vidéo est réalisée à fin de publicité commerciale, sa forme reste celle d'un objet didactique.

Cette arrivée sur le marché de modes et de supports d'apprentissage informels, fabriqués par le grand public ou par des secteurs très éloignés de la formation (communication par ex.) n'est pas sans interroger le rôle et l'activité des professionnels de la formation.

En effet, sur le fonds et la forme, rien ne distingue parfois un tutoriel-vidéo réalisé par un internaute à partir de son téléphone mobile d'un support pédagogique pensé et produit par un formateur et réalisé par des techniciens vidéo ; certains de ces tutoriels, d'excellente qualité quant à la clarté de la démonstration pédagogique, pourraient tout à fait être utilisés comme support de cours de CAP. Initialement réservé aux pédagogues et didacticiens, le tutoriel ou « tuto » est passé dans le langage courant.

Que devient la plus-value du formateur quand tout pousse à se passer de formateur et à savoir où piocher juste ce qui nous convient quand cela nous convient?

Il faut alors revenir vers les six critères qui définissent légalement l'action de formation, à savoir : un objectif atteindre pour le salarié, un programme, des moyens pédagogiques, un encadrement pédagogique un suivi de l'action, une évaluation.

Visionner un tutoriel de trois minutes, participer à une web conf d'une heure est très certainement formateur. Considérés isolément, ces supports ne peuvent suffire à garantir la cohérence et la pertinence d'un projet plus long. Dans ce sens, le formateur reste celui qui est spécialiste et garant des conditions optimales d'apprentissage, il reste celui qui sait construire et organiser le parcours cohérent correspondant aux objectifs et besoins de l'apprenant et il reste celui qui sait évaluer les acquis de l'apprenant. S'il n'est plus le seul détenteur du savoir, le seul producteur de supports, il reste le porteur de sens qui permet à l'apprenant d'être capable de progresser, de formaliser ce qu'il sait, ce qu'il a appris pour se situer sereinement dans son propre parcours.

Françoise Gérard est
directrice de la production & des partenariats, Centre Inffo
membre du bureau du Forum français pour la formation ouverte et à distance (FFFOD)
expert pour l'Afnor, Commission X50SF Formation professionnelle
Contact : f.gerard@centre-inffo.fr

Aller plus loin

Connaître les ressources de [Centre Inffo](#)

et de ses différents sites thématiques, consacrés notamment au [droit](#), aux [pratiques](#), à [l'actualité](#), aux [ressources documentaires](#), à [l'Europe](#), etc.

Connaître les ressources du [FFFOD](#)

- [télécharger le Vademecum des bonnes pratiques concernant le financement et la mise en œuvre de la FOAD](#), établi par le FFFOD
- [regarder la vidéo de présentation du Vademecum](#)
- [consulter le format ppt de sa présentation](#)

Sur les tutoriels créés par des non professionnels de la formation

Consulter [l'article](#) d'Olivier Le Deuff - Université de Bordeaux 3 (laboratoire MICA).

Le Deuff, O. (2010) Réseaux de loisirs créatifs et nouveaux modes d'apprentissage, in, p. 601-621 Distances et Savoirs Vol. 8 n°4

Regarder des tutoriels sur des sites de loisirs ou réseaux sociaux, par exemple

tutoriels de cuisine : vidéo pour confectionner une [pâte feuilletée](#)

tutoriels de tricot : [fiche mode d'emploi](#) en format pdf ou [vidéo de démonstration](#)

tutoriels de bricolage : vidéo pour monter une [douille d'ampoule d'électricité](#)